

INFORMATION, DOCUMENTATION

Information sur la VAE ISCOM, envoi du dossier de recevabilité (Livret 1).

ANALYSE DE LA RECEVABILITÉ (LIVRET 1)

Étude du dossier de recevabilité (Livret 1), entretien individuel de positionnement.
Information et envoi du dossier VAE (Livret 2).

ENGAGEMENT DANS LA PROCÉDURE VAE

Inscription du candidat à la VAE.
Ce dernier peut choisir d'être accompagné dans l'élaboration du Livret 2.

CONSTITUTION DU DOSSIER VAE (LIVRET 2)

Livret 2 : construction, analyse et valorisation de l'expérience professionnelle, identification des compétences et de leurs modalités d'acquisition.

DÉPÔT DU DOSSIER DE VAE (LIVRET 2)

JURY DE VAE

Soutenance devant le jury
Validation totale : obtention du Titre délivré par l'ISCOM.
Validation partielle : validation des compétences acquises et identification des compétences à acquérir (durée de validité : 5 ans)